

Edissimmo

SCPI de bureaux à capital variable

*Durée d'investissement recommandée de 8 ans - Comporte un risque de perte en capital
Le présent document est un document publicitaire. Avant toute décision relative
à un investissement, l'investisseur est invité à consulter le prospectus afférant. L'investisseur
peut exercer son droit de réclamation⁽⁷⁾ à l'adresse serviceclients-amundiimmo@amundi.com*

SA 65 - Barcelone

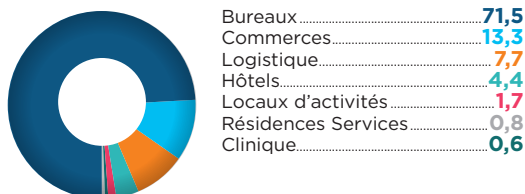
Investissez dans une SCPI paneuropéenne labellisée ISR

- Edissimmo est **l'une des plus importantes SCPI de la place**, de par une capitalisation de plus de 4 milliards d'euros. Créée en 1986, Edissimmo est l'une des SCPI les plus anciennes du marché⁽²⁻³⁾.
- Edissimmo est gérée selon **une politique active de rationalisation et de rajeunissement de son patrimoine** immobilier depuis plusieurs années. Cette gestion vise à répondre aux besoins actuels des entreprises locataires, et à anticiper la mise en œuvre des nouvelles normes environnementales applicables à l'immobilier d'entreprise.
- Un patrimoine diversifié** : Edissimmo est majoritairement composée d'immobilier d'entreprise, notamment d'immeubles à usage de bureaux et de tout autre type d'actifs immobiliers professionnels (tels que commerces, murs d'hôtel, santé, entrepôts, plateformes logistiques, résidences services, etc.).

Répartition du patrimoine⁽³⁾

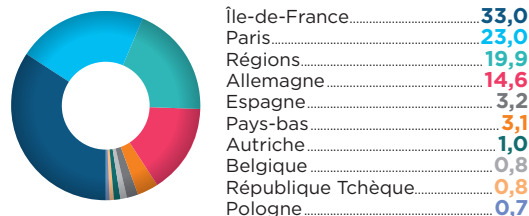
Valeurs vénales par type de locaux

(en % - toutes zones géographiques confondues)



Valeurs vénales par zones géographiques

(en %)



Une démarche d'investissement Socialement Responsable

Edissimmo a obtenu le label ISR au mois de décembre 2021.*

Conscient des enjeux environnementaux, Edissimmo s'engage sur plusieurs objectifs ESG :

- E** Réduire les émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille.
- Accorder une importance toute particulière à la réintroduction de la biodiversité en territoires urbains sur les projets de végétalisation menés sur les actifs du fonds.
- S** Favoriser l'amélioration du confort et du bien-être des utilisateurs.
- G** Établir un dialogue avec les principales parties prenantes (Property Manager - gestionnaire locatif et technique, Facility Management - gestion du fonctionnement des immeubles et Promoteurs Immobiliers) pour une adhésion collective aux ambitions ESG de la SCPI.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le rapport annuel d'Edissimmo, qui intègre un chapitre dédié à l'ESG, le code de transparence du fonds ainsi que la charte d'investissement responsable d'Amundi Immobilier, disponibles sur le site internet d'Amundi Immobilier.

*Le label ISR est obtenu pour une durée de 3 ans et son attribution est réévaluée à l'issue de cette période.



LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS SON PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le fond promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)⁽⁷⁾ entré en vigueur le 10 mars 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note d'information d'Edissimmo disponible sur le site internet de la société de gestion.

Chiffres clés⁽³⁾



Capitalisation
4 205 M€⁽²⁾



Nombre d'immeubles
193



Taux d'Occupation
Financier (TOF)
89,45%⁽⁸⁾



Surface totale gérée
1 017 081 m²



TRI 5 ans⁽⁴⁾
2,55%



TRI 10 ans⁽⁴⁾
4,33%



Taux de distribution 2022⁽⁵⁾
3,60%



Accessible au comptant, à crédit et en démembrement : contactez votre conseiller financier habituel

AVERTISSEMENT

Il s'agit d'un placement à long terme, il est recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 8 ans ;

- Cet investissement présente un risque de perte en capital ;**
- La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :**
 - des éventuels dividendes qui vous seront versés. Le versement des dividendes n'est pas garanti et peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction du niveau des loyers et des conditions d'occupation des immeubles ;
 - du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI. Ce dernier montant n'est pas garanti et dépendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de la situation du marché de l'immobilier d'entreprise lors de la cession sur la durée de placement ;
 - de la durée du placement.
- La SCPI pourra avoir recours à l'endettement dans la limite de 40 %** (sur la base de la valeur d'expertise des immeubles, diminuée des engagements pris et restants à payer, majorée de la trésorerie disponible).

CARACTÉRISTIQUES

Date de lancement 1986

Indicateur de risque : Niveau 3

1 2 3 4 5 6 7

Éligibilité Assurance vie ou détention en direct (nominatif)

Modalités de souscription

- Au comptant
- À crédit
- En démembrement

Minimum de souscription 1 part soit 204 € commission de souscription incluse.

Frais de souscription 7,993 % TTI pour 2022.
10 % TTI maximum du prix de la souscription : frais de collecte à hauteur de 8 % TTI* et frais de recherche d'investissements, de préparation et de réalisation des augmentations de capital à hauteur de 2 % TTI.

Prix de retrait 187,69 €

Commission de gestion annuelle : 5,75 % TTI pour 2022.
Taux maximum de 8 % TTI des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets.

Délai de jouissance : À compter du premier jour du troisième mois suivant la date de souscription. Les premiers dividendes potentiels seront versés prorata temporis, à la fin du trimestre suivant la date d'entrée en jouissance des parts.

Frais de cession de parts

Marché primaire : commission de retrait de 1% maximum TTI du prix de retrait. 0% en 2022.

Marché secondaire : 5% TTI du montant de la transaction + droits d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

Cession à titre gratuit : 100€ TTI par opération par voie de succession, donation ou divorce et 50€ TTI par voie de cession de gré à gré : droits d'enregistrement.

Modalités de sortie Se référer à la Note d'information.

* TTI : Toutes Taxes Incluses.

Il s'agit d'une présentation simplifiée des frais de la SCPI, pour plus de détails se reporter à la Note d'Information.



IMMEUBLES EMBLÉMATIQUES

- 1. Lyon République, France :** rue de la République et rue du Président Carnot, 69002 Lyon. 38 actifs, bureaux, logements, commerces, 71 744 m².
- 2. ALCALA, Espagne :** Alcala Street 544 - 546, Madrid. Bureaux, 30 656 m².
- 3. Tour Hekla - Paris La Défense :** secteur de la Rose de Cherbourg à Puteaux. Bureaux, 76 000 m².
- 4. Coeur Défense, France :** 110 esplanade du Général de Gaulle, 92400 La Défense Courbevoie. Bureaux, 182 760 m².
- 5. Shopping Parc Carré Sénart :** ensemble commercial à Lieusaint (77), 33 232 m²

50 immeubles certifiés⁽⁷⁾

1 Bénéficiez de la gestion d'Amundi Immobilier, spécialiste de la gestion d'actifs immobiliers depuis plus de 40 ans. Amundi Immobilier est N°1 en encours sur les SCPI et OPCI Grand Public⁽²⁾

€ Achat de parts de SCPI en pleine propriété (Au comptant ou à crédit)

Vous percevez potentiellement des revenus trimestriels (dividendes) dont le montant est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ces revenus sont issus principalement des recettes locatives de la SCPI et des éventuelles plus-values de cession d'immeubles. Ils ne sont pas garantis.

€ Achat de parts de SCPI en nue-propriété (En démembrement)

Vous ne percevez pas de revenu pendant la durée du démembrement mais bénéficiez, en contrepartie, d'une réduction sur le prix de la part à la souscription. Le montant de la réduction varie selon la durée de démembrement choisie : 7, 10 ou 15 ans. A la revente, l'investisseur est soumis au régime d'imposition des plus-values immobilières. Le calcul de la plus-value est effectué sur la base du prix sans la décote. Le capital n'est pas garanti.

Rapprochez-vous de votre conseiller financier afin de voir quel type d'investissement est le plus adapté à votre profil d'investisseur.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Retrouvez la Note d'Information, le rapport annuel, les bulletins semestriels et le code de transparence du fonds sur : <https://www.amundi-immobilier.com/>

(1) En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de la demande par l'investisseur, et dans la mesure où vous êtes une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 ou en vous rendant sur www.amf-france.org. Sources : - (2) Source IEIF Juin 2023. - (3) Amundi Immobilier au 30/06/2023. - (4) Performances au 31/12/2022. Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. - (5) Le taux de distribution = dividende brut versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé. Dividende défini sans considération du délai de jouissance, opposable, le cas échéant, aux nouveaux porteurs) / prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n. - (6) Réglementation sur la diffusion d'informations relatives à l'investissement durable et les risques associés. - (7) Voir liste des immeubles certifiés dans le Rapport Annuel 2022. - (8) Selon les nouvelles modalités de calcul des données financières des SCPI de l'ASPIIM, applicables au 01/01/2022.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Préalablement à la remise du kit de souscription de la SCPI, le DIC PRIIPS devra être remis à l'investisseur conformément à la réglementation en vigueur. La note d'information, les statuts, le dernier bulletin d'information et le dernier rapport annuel de la SCPI Edissimmo, ainsi que le bulletin de souscription, doivent être remis préalablement à toute souscription. La note d'information a reçu de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le Visa SCPI n°20-01 du 24 janvier 2020. Elle est disponible gratuitement dans votre agence habituelle ou auprès de la Société de gestion. La Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L 214-24 et suivants L 214-86 et suivants, L 231-8 et R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier. L'investisseur peut exercer son droit de réclamation en envoyant un mail à l'adresse suivante : serviceclients-amundiimmo@amundi.com. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.fr. Édité par Amundi Immobilier, société de gestion de la SCPI, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 €. Siège social : 91-93 bd Pasteur 75730 Paris - France - RCS Paris 315 429 837. Crédits photos : My Photo Agency, Shootin Photo. Conception graphique : Atelier Art'6 - 07/2023.